

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Albert GAVEN, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Marie-Christine COLIN, Achille AMET, Patrick BATTANDIER.

Absents : Edith GUCCINI, Angélique ANDRIEU.

Excusés : Jérôme PASCAL – a donné pouvoir à Daniel AYRINHAC

Secrétaire de séance : Marie-Christine COLIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 juin 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et la séance commence.

35/2020 Achat d'un terrain au Roucoux pour agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'achat d'un terrain situé au Roucoux dans le but d'agrandir le cimetière.

Monsieur le Maire informe qu'il a déjà contacté la propriétaire du terrain qui a donné son accord pour la vente si la municipalité souhaite l'acquérir.

Ce terrain se situe au Roucoux, d'une superficie de 336 mètres carrés et cadastré CL 455, il est dans le prolongement du cimetière actuel.

La propriétaire, Madame BONNEMAYRE Paulette demande à ce que le terrain lui soit payé 500€, soit 1,49€ le mètre carré.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet d'achat du terrain CL 455 de 336 mètres carrés appartenant à Mme BONNEMAYRE Paulette afin d'agrandir le cimetière du Roucoux pour un montant de 500€.

Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

36/2020 Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections des Sénateurs

Vu le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral 12-2020-03-30-002 du 30 juin 2020 précisant les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales,

Considérant l'obligation de réunir le conseil municipal le 10 juillet 2020 pour l'élection des délégués,

Considérant l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral susvisé fixant à 3 le nombre de délégués titulaires et 3 le nombre de délégués suppléants pour la commune de Vezins de Lévézou,

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret plurinominal majoritaire à deux tours,

Considérant que l'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés,

Considérant que si un second tour est nécessaire, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Considérant que l'élection des délégués titulaires doit être distincte et antérieure à celle des délégués suppléants,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election des délégués titulaires :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité Absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Daniel AYRINHAC : 15 voix (quinze voix)

Monsieur Daniel JALBERT : 15 voix (quinze voix)

Monsieur Albert GAVEN : 15 voix (quinze voix)

Monsieur Daniel AYRINHAC, Monsieur Daniel JALBERT et Monsieur Albert GAVEN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Election des délégués suppléants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité Absolue : 8

Ont obtenu :

Madame Chantal CHASSAN : 1 voix (une voix)

Monsieur Jean-Marie BANCAREL : 1 voix (une voix)

Monsieur Achille AMET : 12 voix (douze voix)

Madame Marie-France SEILLIER : 12 voix (douze voix)

Madame Marie-Christine COLIN : 13 voix (treize voix)

Monsieur Achille AMET, Madame Marie-France SEILLIER et Madame Marie-Christine COLIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

37/2020 Demande de subventions pour le mur d'enceinte du cimetière de Saint Amans du Ram

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation du mur d'enceinte du cimetière de Saint Amans du Ram qui est en très mauvais état.

Ces travaux sont urgents et sont préconisés par les services des Bâtiments de France pour l'année 2020.

Le projet établi pour l'année 2020 est estimé toutes dépenses confondues, à 15 000€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 15 000€ HT.

Sollicite auprès du Ministère de la Culture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France) l'octroi d'une subvention au titre du Strict Entretien des Monuments Historiques Classés.

Sollicite auprès du Conseil Départemental, l'octroi d'une subvention.

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement

Etat	Subvention 40%	6000€
Conseil départemental	Subvention 20%	3000€
Autofinancement de la commune	40%	6000€
Total		15000€

Autorise Monsieur la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.